



Québec, le 17 juillet 2008

Mesdames les Directrices générales et
Messieurs les Directeurs généraux des commissions scolaires,

Objet : Renouveau pédagogique à l'éducation des adultes

Formation de base diversifiée

À la demande de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, je vous informe du report de l'implantation facultative, à l'éducation des adultes, des programmes d'études de la formation de base diversifiée portant sur les 3^e, 4^e et 5^e secondaire. En effet, les demandes d'ajustement de la ministre dans les programmes d'études de la formation générale des jeunes entraînent des ajustements conséquents dans les programmes à l'éducation des adultes. Les modifications touchent notamment des éléments constitutifs des programmes, leur ordre de présentation et la progression des concepts disciplinaires. L'implantation facultative de ces programmes qui était prévue pour l'automne 2008 s'effectuera, de ce fait, ultérieurement.

Formation de base commune

En ce qui concerne l'implantation des programmes de la formation de base commune, le calendrier n'est pas modifié. Ainsi, l'implantation facultative se poursuivra pendant l'année scolaire 2008-2009 et l'implantation obligatoire s'effectuera à l'automne 2009.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

La sous-ministre adjointe à la formation professionnelle
et technique et à la formation continue,



MICHELLE LAPOINTE

c. c. Monsieur Alain Veilleux, directeur général des régions
Les directrices régionales et directeurs régionaux
du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport